Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Problème de décompte de mes jours de congés

Par Vincent37

Bonjour,

Voici mon problème :
Mon employeur actuel à racheter la société dans lequel je travaillais et nous avons rejoint les effectifs de notre nouvelle société officiellement en janvier 2023. Notre mode de comptage des jours de congé à changer et les RH ont fait un calcule du nombre de jour de congé que nous devions prendre selon la nouvelle modalité et en fonction de ce qu'il nous restait à prendre sur notre ancien solde.
Sur ce point pas de problème.

Nous nous sommes aperçus en janvier 2024 que 2 de congé anticipé avait été poser par notre employeur (alors que nous n'avons pas fait de demande de congé sur notre solde CP1). Après remonté au RH, ceci nous informe qu'une erreur s'est glissé dans les calculs en AOUT) alors que tout était correct en janvier) et que ces 2 jours permettent de refléter la réalité de nos congés réellement acquis et posés à date.
1) L'erreur de calcul est bien réel (on a posé 2j en trop à cause de leur outil)
2) J'ai posé des jours congé payé acquis (pas des CP1) pour ne pas les perdre à la suite du mail de relance automatique de leur pars (sinon je ne les aurais pas pris))

Mes questions sont donc :
1/ Mon employeur a t'il le droit de revenir en arrière de la sorte en faisant fi de sa responsabilité.
2/ Le fait que ce soit l'outil informatique de prise de congé qui ait généré l'erreur dédouane t'il mon employeur de ses responsabilités ?
3/ mon employeur a t'il le droit de poser de CP1 anticipé alors que j'ai fait un demande sur des CP2 acquis (précisé via l'outil) sans mon accords?

D'avance merci pour vos retours

Par janus2

Bonjour,
C'est, normalement, la feuille de paie qui fait foi. Elle doit indiquer le solde de congés à prendre. Il y a régulièrement une différence avec les outils informatiques pour poser les congés, il faut donc toujours se fier à la feuille de paie et non à l'outil informatique.